



Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

Document d'orientation politique du CSEE pour l'éducation de la petite enfance

Soumis pour adoption par le Comité du CSEE à la Conférence du CSEE, la Conférence régionale de l'Internationale de l'éducation, réunie à Budapest du 26 au 28 novembre 2012, adopté le 27 novembre 2012

i. Préambule

1. Depuis l'adoption en 2006 de la dernière politique de l'IE sur l'éducation de la petite enfance (EPE), bien des changements ont influencé le secteur de l'EPE. Ceux-ci découlent en partie de l'attention particulière accordée à l'EPE au niveau national et européen, mais aussi de la crise économique, financière et politique qui a débuté en 2008. Ce document politique a donc pour objectif de mettre à jour les précédentes politiques paneuropéennes de l'IE concernant l'EPE. La politique reflète les points de vue des syndicats d'enseignants dans ce secteur.
2. Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) est la structure régionale européenne de l'Internationale de l'éducation, la fédération mondiale des syndicats d'enseignants. Il représente 135 syndicats d'enseignants et 12,8 millions d'enseignants et d'enseignantes en Europe, à tous les niveaux du secteur de l'éducation. Le CSEE est un partenaire social du secteur de l'éducation au niveau européen et est une fédération syndicale européenne de la Confédération européenne des syndicats (CES).

ii. Éducation de la petite enfance et enseignant de l'EPE

1. **L'éducation de la petite enfance** peut se définir comme l'éducation reçue avant l'âge de l'éducation obligatoire. Ce terme fait référence à l'éducation dans son sens le plus large et englobe l'accueil et le développement. **Les services aux jeunes enfants** proposés dans les crèches, les jardins d'enfants, les classes d'enseignement préscolaire, les centres de soins à la petite enfance et autres institutions similaires font partie intégrante de l'EPE. Celle-ci s'étend au-delà du concept d'éducation préscolaire, car il s'agit d'une éducation de plein droit dont l'objectif n'est pas uniquement de préparer l'enfant à l'école, mais aussi à la vie, à la manière des autres systèmes d'éducation.
2. Dès lors, le terme **enseignant de l'EPE** est utilisé comme terme générique désignant le personnel professionnel comparable aux enseignants dans les écoles. Il inclut diverses catégories de professionnels de la petite enfance, comme les enseignants du préscolaire, les pédagogues et les autres professionnels travaillant dans **les diverses catégories de centres d'EPE** décrites ci-dessus. Le document politique utilise donc les termes **enseignant de l'EPE** ou **enseignant de la petite enfance**.



Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

1. Introduction

1. L'éducation est un droit humain et un bien public; elle doit être financée à l'aide de fonds publics et accessible à tous. Le CSEE plaide en faveur d'un programme ou cadre EPE qui soit holistique et conçu de manière à rencontrer les besoins individuels des enfants en termes d'éducation, de développement, de nutrition et de santé. Un tel programme se doit d'être flexible, de considérer les besoins de l'enfant comme le centre de l'apprentissage et du processus de développement et de privilégier toutes sortes d'activités qui contribuent à son développement physique, psychomoteur, cognitif, social et affectif. Une EPE de qualité constitue la base de l'éducation pour la vie. Dès la naissance, les enfants sont des apprenants actifs et les trois premières années sont absolument essentielles.
2. Les enseignants de la petite enfance préparent les enfants à la vie et au respect de leurs camarades. Ils inculquent les valeurs qui sont au centre de l'Europe contemporaine : la démocratie, l'égalité, l'égalité des chances et la lutte contre toute forme de discrimination, en ce compris le racisme, et de violence. L'EPE doit être reconnue comme la première étape de l'éducation fondamentale et être considérée comme un secteur totalement intégré au sein des systèmes d'éducation nationaux. À ce titre, il faudrait assurer l'accès universel et la gratuité pour chaque enfant quels que soient son âge, son sexe, son origine, son appartenance ethnique et son milieu social. Les gouvernements doivent assumer leur responsabilité en veillant à ce qu'aucun enfant ne soit exclu de l'EPE.
3. Des professionnels disposant d'une solide formation constituent la condition sine qua non d'une EPE de haute qualité qui permet aux enfants d'apprendre dans les meilleures conditions. Ils ont conscience de l'importance du jeu et de la créativité, ils veillent au respect de la santé et de la sécurité des enfants, et ils tissent avec les enfants, leurs parents et les autres professionnels des liens positifs. Les enseignants de la petite enfance jouent un rôle essentiel de complémentarité et d'aide aux parents et aux familles dans l'apprentissage précoce des jeunes enfants.
4. L'importance des enseignants de la petite enfance est donc indéniable : la formation initiale, la formation en cours de service, et le développement professionnel continu doivent répondre aux critères les plus exigeants. Ils doivent pouvoir travailler dans de bonnes conditions, disposer d'un salaire intéressant et atteindre un équilibre optimal entre la vie professionnelle et la vie privée. Les enseignants de la petite enfance doivent disposer de l'autonomie professionnelle nécessaire pour décider de l'approche la plus appropriée en fonction des conditions et des besoins individuels des enfants dans le cadre d'un programme.

2. Contexte

1. Malgré ses atouts et ses avantages, l'EPE n'est reconnue que depuis peu dans la politique et la pratique du secteur de l'enseignement. L'un des objectifs de la Stratégie européenne de 2020¹

¹ E U R O P E 2 0 2 0. une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive
http://europa.eu/press_room/pdf/complet_en_barroso___007_-_europe_2020_-_en_version.pdf

Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

est de diminuer le nombre d'enfants en abandon scolaire précoce afin de réaliser les objectifs économiques et sociaux de l'Union européenne (UE) d'ici 2020. La stratégie et le *cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»*)² soulignent que « l'éducation et l'accueil des jeunes enfants » constituent³ le socle de l'éducation et de la formation de ceux-ci tout au long de la vie, de leur intégration sociale, de leur développement personnel et de leur employabilité ultérieure. Il est donc important de les développer et d'y consacrer des investissements. Il en découle une *Communication de la Commission sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants* : permettre aux enfants de se préparer au mieux au monde de demain⁴ et des *conclusions du Conseil*⁵ invitant les États membres à investir davantage dans l'EPE, comme moyen de fournir les meilleurs résultats. Dans sa déclaration, le CSEE affirme que l'UE doit promouvoir l'attrait de la profession d'enseignant de l'EPE en assurant de meilleures conditions de travail, des niveaux de compétences et de qualifications plus élevés pour les professionnels. Le CSEE salue le fait que l'UE mette l'accent sur l'équilibre des genres dans ce secteur.

2. L'EPE a également bénéficié d'une attention particulière en raison des efforts fournis en vue d'améliorer l'intégration sociale des enfants socio-économiquement désavantagés. L'*année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en 2010* et les *Conclusions du Conseil en termes de Lutte contre la pauvreté infantile et promotion du bien-être des enfants (2011)*⁶ ont mis en lumière l'importance de l'accès à une EPE de qualité. Suivant les initiatives du Conseil de l'Europe⁷, la présidence hongroise du Conseil de l'Union européenne a fait de l'intégration des Roms une de ses priorités pour 2011 en mettant l'accent sur l'EPE⁸. Parallèlement, les initiatives politiques de l'Union européenne sur l'intégration des migrants⁹ et des ressortissants de pays tiers¹⁰ ont mis en évidence le rôle clé de l'EPE dans ce processus et ont mené à des recommandations aux États membres en vue de l'amélioration de leurs infrastructures d'EPE.

² Conclusions du Conseil du 12 Mai 2009 cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (« ET 2020 ») (2009/C 119/02) : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2009:119:0002:0010:EN:PDF>

³ EPE est le terme désignant l'éducation et l'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'UE.

⁴ http://ec.europa.eu/education/school-education/doc/childhoodcom_en.pdf

⁵ <http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/11/st09/st09424.en11.pdf>

⁶ http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/lisa/122878.pdf

⁷ DGIV/EDU/ROM(2007)4 UNESCO et Conseil de l'Europe « Vers une éducation de qualité pour les enfants roms : transition entre l'éducation préscolaire et primaire », 2007.

⁸ Conclusions du Conseil sur un cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms jusqu'en 2020 (19 mai 2011) : http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/lisa/122100.pdf

Conseil de l'Union européenne : Politiques de prévention pour lutter contre l'abandon scolaire des enfants issus de milieux socioéconomiques défavorisés, y compris les Roms - débat d'orientation.

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/11/st09/st09043.en11.pdf>

⁹ Conclusions du Conseil du 26 novembre 2009 sur l'Éducation des enfants issus de l'immigration (2009/C 301/07) : « L'éducation dès la petite enfance, outre qu'elle jette les bases de la scolarité ultérieure, peut jouer un rôle essentiel dans l'intégration des enfants issus de l'immigration, en particulier en mettant l'accent sur le développement du langage. Il y a lieu par conséquent d'intensifier les efforts visant à ce que les familles socialement défavorisées disposent d'un accès adapté à des structures de garde d'enfants et d'accueil préscolaire de qualité. » <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2009:301:0005:0008:EN:PDF>

¹⁰ Communication de la Commission : Agenda européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers (SEC(2011) 957 final). http://ec.europa.eu/home-affairs/news/intro/docs/110720/1_EN_ACT_part1_v10.pdf

Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

3. Pour l'OCDE, l'EPE est un point central : les rapports¹¹ *Petite enfance, grands défis* décrivent les facteurs sociaux, économiques, conceptuels et de recherche dans les 20 pays de l'OCDE qui influencent l'EPE et contiennent de nombreux exemples de nouvelles initiatives politiques. Les résultats PISA¹² indiquent qu'à l'âge de 15 ans, les enfants ayant bénéficié de l'EPE obtiennent des scores nettement plus élevés en mathématiques et en langues. Un avantage positif très net subsiste même après la prise en compte du contexte socio-économique. Les résultats PISA sont conformes aux recherches établissant le lien clair entre une EPE de qualité et le niveau de développement cognitif et social. Cet impact s'observe chez des enfants de tous horizons, mais il semble plus important pour les enfants de milieux défavorisés.
4. L'approche adoptée pour le secteur de l'EPE est très complexe en termes de répartition des responsabilités relevant de l'EPE pour les ministres nationaux. Dans de nombreux pays européens, les centres d'EPE ne sont pas accessibles à tous, soit parce qu'ils relèvent d'une gestion privée et comportent des droits d'inscription élevés, soit parce que le gouvernement ne fournit pas suffisamment de centres d'EPE.
5. La continuité et la coordination avec le reste du système d'éducation sont vitales pour faciliter le contrôle de l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie et pour alléger la transition vers la phase suivante de l'enseignement pour les enfants. La plupart des pays européens disposent de systèmes séparés pour l'éducation de la petite enfance et l'éducation obligatoire ou même pour différents secteurs de l'EPE. La responsabilité de l'EPE est en effet souvent partagée entre les ministres de l'éducation et ceux des affaires sociales. Leur coopération est essentielle à la réussite. Idéalement, tous les secteurs de l'éducation devraient dépendre du ministère de l'Éducation ou de son équivalent, tant au niveau national que régional.
6. De par sa double vocation d'éducation et d'accueil, l'accès à l'EPE en Europe est étroitement lié à des systèmes politiques portant sur la famille et le bien-être, contribuant aux différents modèles de petite enfance présents en Europe aujourd'hui.
7. L'objectif de l'UE est de mettre à profit son influence sur les politiques éducatives nationales pour développer l'accès à une EPE de qualité, comme premier choix des parents concernant l'éducation de leurs enfants. L'implication des syndicats d'enseignants dans l'UE et la conception, le développement et la mise en œuvre des politiques nationales est en bonne voie mais doit progresser davantage. Les tendances actuelles, fondées sur divers intérêts économiques et politiques, accentuent le besoin pour le CSEE et ses membres de participer activement au débat sur l'EPE, tant dans le contexte national qu'international.

I. UNE ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE DE QUALITÉ

1. L'éducation est un droit humain. Les enfants de tous âges doivent bénéficier des meilleurs services en matière d'éducation. En Europe, les gouvernements concentrent souvent leurs efforts

¹¹ Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil :
http://www.oecd.org/document/63/0,3746,en_2649_39263231_37416703_1_1_1_1,00.html

¹² Résultats PISA 2009 : http://www.oecd.org/document/61/0,3746,en_32252351_32235731_46567613_1_1_1_1,00.html

Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

sur les enfants de plus de trois ans et ont tendance à exclure les enfants plus jeunes du droit humain fondamental à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie. Au contraire, on constate souvent que l'accent est davantage mis sur le marché de l'emploi pour des initiatives privées et profitables, ce qui manque souvent de contrôle de qualité. Des recherches récentes indiquent cependant que la qualité est souvent (mal) utilisée par les politiciens néo-libéraux et interprétée comme un moyen de contrôle et de mesure (par exemple dans le cas de PISA) alors qu'il devrait s'agir de faire davantage confiance aux enseignants en tant que professionnels¹³.

2. La composante « accueil » des systèmes qui séparent l'accueil et l'éducation de la petite enfance dispose de normes de qualité limitées. Le personnel est généralement peu qualifié, et vu les coûts élevés, les familles à faibles revenus doivent souvent choisir des solutions d'accueil de moindre qualité malgré leur souhait d'offrir le meilleur à leurs enfants. Par conséquent, ces gouvernements ne respectent pas le principe fondamental de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui stipule que l'intérêt de l'enfant doit sous-tendre toutes les actions concernant les enfants.
3. Les parents sont et doivent rester responsables de l'éducation de leurs enfants et constituent un élément central de leur développement. Cependant, certains affirment que la famille perd de son importance lorsque l'enfant entre dans le circuit de l'enseignement obligatoire, ou que le rôle vital de la famille - nucléaire ou autre - rend l'éducation de base insignifiante. Une éducation de qualité se fonde sur et complète l'apprentissage à la maison.

1. Accès et coût financier

1. L'EPE doit être accessible et gratuite pour tous. Cependant, la crise financière, économique et politique en Europe a eu un impact considérable sur le budget consacré à l'éducation par les gouvernements, un élément parmi d'autres qui a contribué à la fermeture et à la fusion d'établissements, au licenciement d'enseignants, à des réductions de salaires pour les enseignants, à la détérioration des conditions de travail, au non-paiement des heures supplémentaires et à des réductions des budgets consacrés à la gestion et à l'amélioration des infrastructures scolaires. Plusieurs cas observés en Europe ont démontré que les écoles privées, y compris les centres d'EPE, sont également durement touchés suite à la faillite de la société industrielle propriétaire. Parallèlement, les gouvernements ont tenté de sauver le secteur privé en lui offrant davantage d'opportunités professionnelles aux dépens du secteur public, alors même que la crise s'intensifie encore.
2. Le dialogue social et d'autres processus doivent permettre d'encourager les gouvernements européens à investir dans l'EPE et les enfants, et en particulier les plus jeunes, car il s'agit sans conteste de la tranche d'âge la plus critique pour leur développement.
3. Il convient de souligner que le montant élevé des frais d'inscription rend souvent difficile l'accès aux centres d'EPE. En raison du niveau élevé de l'offre privée dans certains pays, l'EPE est

¹³ Peter Moss: Markets and Democratic experimentalism. Two models for early childhood education and care. 2008

Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

souvent réservée aux familles les plus aisées. Dans plusieurs cas, l'EPE proposée par le secteur public est encore partiellement financée par les parents. Même si l'accessibilité s'est améliorée au fil des ans, en particulier pour les enfants de plus de trois ans, elle constitue encore un défi majeur pour les enfants de moins de trois ans.

4. Le manque d'engagement de certains gouvernements, résultant dans cette vague d'offre commerciale, engendre d'autres problèmes dans le secteur. Idéalement, l'EPE devrait être totalement financée par des fonds publics. Cependant, là où les systèmes privatisés existent encore, ceux-ci doivent atteindre les mêmes exigences de qualité que ceux du secteur public. La qualité devrait être définie dans le cadre d'une réglementation et tous les prestataires devraient être obligés de se soumettre à cette réglementation en matière de qualité. Les gouvernements nationaux et régionaux doivent investir davantage de ressources dans ce secteur et assurer que les programmes d'EPE disposent d'un personnel correctement formé et d'enseignants de l'EPE qualifiés. Les états européens doivent consentir des efforts pour assurer l'égalité et l'inclusion pour tous les enfants, en particulier pour ceux des milieux défavorisés et pour les enfants présentant des besoins spéciaux.
5. Le CSEE demande dès lors la mise en œuvre complète des *Conclusions du Conseil pour l'éducation et l'accueil des jeunes enfants*. Dans ce contexte, les ministres de l'éducation de l'UE ont accepté de « promouvoir l'assurance de la qualité, avec la participation de l'ensemble des principales parties prenantes, y compris les familles », et de recommander que les États membres « analysent et évaluent les services d'éducation et d'accueil de la petite enfance existant aux niveaux local, régional et national en termes d'accès, de coût et de qualité, comme indiqué dans les présentes conclusions. ¹⁴»

2. Évaluation de la qualité

1. Il est important de porter une attention particulière à la manière dont les programmes d'EPE assurent les besoins des jeunes enfants dont les parents travaillent tard. Les jeunes enfants ont besoin de continuité et de confiance. Le meilleur moyen de les leur assurer est de ne pas morceler leur journée entre plusieurs structures d'accueil et d'éducation.
2. Le CSEE soutient la recommandation de base de l'Union européenne pour assurer une EPE de qualité. Cependant, de nombreux pays européens ne comportent encore aucun système d'assurance qualité inclusif appliqué à l'EPE. Il convient de motiver les enseignants de la petite enfance et de les encourager à s'engager dans un processus d'auto-évaluation et d'auto-amélioration et à demander une évaluation par leurs collègues et leurs supérieurs. L'assurance et le maintien de la collégialité parmi les enseignants de la petite enfance revêt dès lors une importance particulière.
3. Les définitions de la qualité dans le domaine de l'EPE dépendent largement de facteurs tels que les valeurs culturelles de l'enfant et les systèmes politiques. Certains aspects importants doivent

¹⁴ <http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/11/st09/st09424.en11.pdf>

Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

être reconnus comme des clés en termes de qualité. La qualité doit être définie au sens le plus large, réglementée, mesurée et évaluée selon des principes sur lesquels s'accordent les enseignants de la petite enfance et leurs syndicats.

4. L'évaluation de l'EPE doit garder à l'esprit les intérêts de l'enfant dans un but d'amélioration de la qualité. Dans ce contexte, si elle se veut efficace et significative, l'évaluation externe doit se baser sur l'évaluation interne menée par les enseignants de la petite enfance et impliquant à la fois les parents et les enfants dans le processus d'identification des points à améliorer. Le manque fréquent d'évaluation systématique et le peu de données et d'analyses nationales et internationales freinent l'amélioration de l'EPE. Les gouvernements doivent assurer la qualité de l'EPE en assurant la participation active des syndicats d'enseignants.

3. Des dirigeants qualifiés pour l'EPE

1. Une direction qualifiée, possédant une connaissance approfondie de l'EPE s'avère également capitale pour assurer une EPE de qualité. En effet, les dirigeants occupent une position stratégique pour assurer une éducation de qualité en créant des environnements propices à l'apprentissage dans leurs établissements. Le CSEE croit en une gestion démocratique et collaborative des centres d'EPE. Une gestion ainsi distribuée doit impliquer les enseignants et les autres employés de l'éducation et chercher à améliorer l'apprentissage et le développement. Une gestion pédagogique et centrée sur le programme est donc capitale.
2. Les dirigeants et les enseignants du CSEE doivent promouvoir la démocratie, les droits humains et la justice sociale et assurer la sécurité pour tous les enfants, les enseignants et les autres employés de l'EPE. Les dirigeants de l'EPE doivent être des dirigeants et des enseignants de l'EPE qualifiés, de préférence au niveau Master. Leurs qualifications doivent regrouper les connaissances psychologiques et pédagogiques. Ils doivent disposer d'une compréhension approfondie sur l'apprentissage et le développement des enfants. Ils peuvent ainsi mieux assurer une éducation de qualité et promouvoir l'accessibilité à l'EPE en collaborant avec les gouvernements locaux, régionaux et nationaux, les services sociaux, les travailleurs sociaux et les autres parties prenantes.

4. Infrastructure

1. Un apprentissage de qualité pour les enfants sous-entend de bonnes conditions de travail pour les enseignants de la petite enfance et la mise à disposition de la meilleure infrastructure et des outils dans les centres d'EPE. Les centres d'EPE ont une vocation de développement, de créativité, d'apprentissage et de jeu. De bonnes conditions et des normes optimales d'environnement physique intérieur et extérieur contribuent largement au développement des enfants. L'investissement dans l'équipement ludique, en jeux, en opportunités de création, la maintenance et l'amélioration des infrastructures adaptées aux enfants sont donc essentiels pour l'EPE.

Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

2. La taille des groupes et le ratio enfants/enseignant sont des conditions importantes également connues pour leur impact sur la qualité en raison des interactions entre les enfants et les enseignants. Des comparaisons entre plusieurs pays ont révélé que des enseignants de la petite enfance expérimentés et disposant d'une bonne éducation compensent dans une large mesure les conditions défavorables. Le CSEE est donc convaincu que la taille des groupes doit permettre aux enseignants de répondre aux besoins individuels des enfants et qu'il faut reconnaître qu'un nombre suffisant d'enseignants qualifiés dans la petite enfance est l'un des fondements d'une qualité acceptable.

5. Programmes

1. Le terme « programme » employé dans le contexte de l'EPE est similaire à son acceptation générale, tout particulièrement dans le cadre de l'éducation primaire dans d'autres niveaux de l'éducation. Dans le contexte de l'EPE, certains pays préfèrent parler de cadre général plutôt que d'un programme spécifique que doivent suivre les enseignants et les enfants.
2. Les programmes de l'EPE doivent être holistiques et conçus de manière à rencontrer les besoins individuels des enfants en termes d'éducation, de développement, de nutrition et de santé. Ils se doivent de considérer les besoins de l'enfant comme le centre de l'apprentissage et du processus de développement et de privilégier toutes sortes d'activités qui contribuent à son développement physique, psychomoteur, cognitif, social et affectif. Le jeu, la créativité et l'exploration doivent occuper une place centrale et être encouragés comme autant de moyens importants d'apprentissage et de développement.
3. Tout discours sur les normes et les programmes de l'EPE doit tenir compte des différents contextes nationaux et de la diversité des systèmes en Europe et ainsi éviter le risque de pousser, directement ou indirectement, les pays vers un seul modèle. Les programmes d'EPE doivent être développés, mis en œuvre et évalués en étroite collaboration avec les enseignants.

6. Coopération avec les parents

1. La famille et l'environnement familial sont des facteurs importants pour la réussite des enfants dans tous les niveaux de l'éducation. Par exemple, le niveau d'éducation des parents influence dans une large mesure la motivation, la performance et l'avenir de leurs enfants. Une communication et une coopération de qualité avec les parents sont nécessaires afin de mieux comprendre l'enfant et de lui assurer une EPE de qualité.
2. La coopération des parents est un élément fondamental dans l'EPE. En effet la participation des parents aux débats sur les valeurs de l'éducation des enfants dans les centres d'EPE constitue la base de la démocratie. Des structures démocratiques incluant les parents doivent donc être établies dans les centres d'EPE.

Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

II. ÉGALITE DES CHANCES

1. L'EPE est particulièrement importante pour les enfants à risque et ceux présentant des besoins spéciaux. Une EPE inclusive et accessible de bonne qualité permet d'identifier et d'éviter les problèmes liés à l'apprentissage et à l'éducation des enfants et de compenser certaines lacunes dans leur environnement.
2. Les défis à relever pour investir dans une éducation inclusive de qualité accessible aux enfants désavantagés sur le plan socio-économique sont nombreux : une infrastructure appropriée, un soutien aux familles, l'accessibilité des centres d'EPE, en particulier dans les zones rurales.
3. Il convient d'apporter une attention particulière à l'éducation inclusive en poursuivant le développement professionnel pour les enseignants de l'EPE, en améliorant le matériel pédagogique des enseignants spécialisés, les méthodes d'apprentissage alternatives, la conception des programmes, la formation de médiateurs et la mise en place de guidance de conseil.

1. Enfants présentant des besoins spéciaux

1. Les enfants handicapés doivent être intégrés de manière appropriée dans le système d'éducation général et bénéficier si nécessaire d'un soutien individuel. Une EPE de qualité est particulièrement importante pour les enfants qui ne disposent pas d'un environnement familial sécurisant. Une reconnaissance, une intervention et un soutien éducatif précoces donnent à l'enfant la possibilité de mener une vie plus riche durant sa petite enfance ainsi que pendant sa vie future. La *Stratégie européenne en faveur des personnes handicapées* promeut également l'éducation inclusive et l'apprentissage tout au long de la vie pour les enfants handicapés.¹⁵
2. Dans ce contexte, le développement professionnel initial et continu doit préparer les enseignants de la petite enfance à reconnaître et à traiter correctement les enfants handicapés, et à faciliter leur intégration dans la société. La coopération est essentielle entre d'une part, les enseignants et l'encadrement de direction des centres d'EPE, et d'autre part, les autres spécialistes comme les travailleurs sociaux, les médiateurs et les psychologues. Les enseignants de l'EPE interagissent au quotidien avec les enfants et un lien étroit entre le milieu éducatif et les services de soins de santé, sociaux ou psychologiques améliore les chances de répondre précisément aux besoins des enfants, au-delà de l'éducation.

2. Enfants issus des minorités ethniques et immigrants

1. L'EPE revêt une importance particulière pour les enfants issus d'une minorité ethnique ou les enfants immigrants. À en croire la tendance générale en Europe, ces enfants éprouvent des difficultés lorsqu'ils sont intégrés dans l'enseignement obligatoire. Dès lors, l'EPE est essentielle

¹⁵ Communication de la Commission : Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées - un engagement renouvelé pour une Europe sans entraves
: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0636:FIN:EN:PDF>

Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

pour réduire le désavantage, équilibrer les opportunités et promouvoir la compréhension interculturelle et l'intégration. La petite enfance est également une période critique en matière d'acquisition du langage, y compris l'apprentissage d'une deuxième langue. L'EPE offre un cadre riche pour l'apprentissage linguistique et ces occasions d'apprentissage porteront leurs fruits tout au long de la vie pour les apprenants d'une deuxième langue.

2. Les dirigeants de l'EPE doivent donc créer un environnement d'apprentissage multiculturel et inclusif. Les enseignants de l'EPE doivent quant à eux veiller au respect et à la compréhension des différentes cultures. Les compétences personnelles et professionnelles des enseignants et de l'encadrement de direction de l'EPE sont donc vitales.

3. Enfants roms

1. Les politiques inclusives et les attitudes positives vis à vis des enfants roms et de leurs familles initiées par les gouvernements, les encadrements de direction et les enseignants des centres d'EPE sont essentielles pour améliorer la compréhension mutuelle et la participation à l'EPE. L'éducation des parents, le soutien aux familles pour accéder aux centres d'EPE et la participation active des médiateurs et des travailleurs sociaux sont autant d'éléments clés qui favorisent la fréquentation des centres d'EPE par les enfants roms.
2. L'implication des parents roms dans le processus d'apprentissage de leurs enfants, particulièrement au cours de la petite enfance, peut contribuer à améliorer l'attitude de la société rom envers l'éducation. Les familles roms soutiennent davantage les enfants si les adultes apprennent. L'apprentissage intergénérationnel augmente l'estime de soi des adultes en leur proposant plus que de simples activités en classe.
3. Des investissements importants et l'implication d'experts en culture rom dans les réformes éducatives sont essentiels. L'engagement d'enseignants roms dans l'EPE l'est tout autant, car en plus de leur expérience, ils peuvent servir de modèles de vie. Au vu des défis que représente une éducation inclusive de qualité accessible aux enfants roms, les gouvernements européens doivent investir davantage dans l'éducation, et en particulier dans la formation continue des enseignants, principalement des enseignants de la petite enfance, dans les ressources de formation sur la culture rom, dans la socio-pédagogie, les méthodes d'apprentissage alternatives, la conception des programmes, la formation de médiateurs et la mise en place de guidance de conseil, etc.

III. DES PROFESSIONNELS QUALIFIÉS POUR L'EPE

1. Des personnels d'éducation de grande qualité, telle est la condition la plus importante pour disposer d'une excellente EPE. Les enseignants bien formés, travaillant dans des conditions décentes tout en profitant d'une formation professionnelle continue, jouent un rôle vital pour obtenir la qualité dans l'EPE, tout comme c'est le cas à d'autres niveaux du système scolaire. L'amélioration de la profession d'enseignant d'EPE va de pair avec l'amélioration du niveau éducatif et des conditions de travail de ces enseignants.

Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

2. Alors même que la profession prend de l'âge, les enseignants sont renvoyés ou ne sont pas retenus, une conséquence de la crise économique dans de nombreux pays européens. Leur charge de travail augmente, ce qui se caractérise par une augmentation du ratio enfants/enseignant. Les salaires des enseignants de l'EPE ne sont pas suffisamment satisfaisants.
3. Les pays européens doivent donc développer des stratégies efficaces pour soutenir le développement professionnel continu des professionnels de l'EPE, pour assurer des salaires décents et des conditions de travail appropriées.

1. Statut des enseignants de la petite enfance

1. Le statut des enseignants de la petite enfance et la valeur accordée à leur éducation doivent être équilibrés avec ceux des autres enseignants. Ils doivent bénéficier des mêmes droits. Il existe à l'heure actuelle une notion bien trop commune selon laquelle les demandes et la complexité de la profession enseignante augmentent avec l'âge des étudiants. Non seulement cette attitude dévalorise le travail des enseignants de la petite enfance, mais elle s'érige également en obstacle à la poursuite du développement du secteur de l'EPE.
2. Les conditions de travail et les salaires des enseignants et des autres employés du secteur de l'EPE doivent être améliorés de manière significative. Les salaires des enseignants de l'EPE devraient être comparables à ceux des enseignants des autres secteurs. Pour attirer les enseignants et enseignantes hautement qualifiés dans les centres d'EPE, les salaires doivent être attrayants et motivants. Les droits sociaux des travailleurs de l'EPE, tels que le relèvement de l'âge de la retraite, devraient être protégés des mesures d'austérité.

2. Inégalité des genres

1. Pour les enfants, l'équilibre hommes-femmes dans le corps professoral est important. Les enseignants de la petite enfance sont pour une écrasante majorité des femmes, ce qui constitue un cas d'inégalité des genres. Comme dans de nombreuses autres professions à prédominance féminine, les enseignants de l'EPE sont souvent sous-payés. Les enseignants de la petite enfance bénéficient généralement d'un statut moins avantageux que ceux qui enseignent à d'autres élèves. Ce fait est assez révélateur si l'on considère que l'EPE compte moins d'hommes que les autres niveaux d'enseignement. Les femmes représentent quelque 90% des effectifs travaillant dans l'EPE.
2. L'inégalité des genres dans l'EPE au sein de la profession enseignante a un impact certain sur les enfants. Ceux-ci ont tout intérêt à être en contact avec des enseignants et des enseignantes de l'EPE. C'est la raison pour laquelle il faut prêter une attention particulière aux stratégies de recrutement destinées à attirer des hommes au sein de la profession. De telles stratégies devraient tenir compte du fait que les politiques sociétales en matière de genre peuvent avoir une influence considérable sur les décisions des étudiants masculins lors de leur choix de carrière dans l'EPE.

Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

3. Tout en mettant l'accent sur les connaissances et les compétences professionnelles de l'enseignant plutôt que sur son appartenance à un genre; des efforts doivent être fournis pour attirer davantage d'hommes vers cette profession. De plus, il est important de prendre conscience et de combattre les disparités de rémunération entre les hommes et les femmes. Les institutions de l'enseignement peuvent également promouvoir et encourager l'engagement d'enseignants hommes dans l'EPE. Les centres d'EPE doivent aussi recruter des enseignants d'EPE hommes pour apprendre aux enfants l'égalité des genres.
4. Il est important pour les syndicats que les jeunes enfants apprennent à apprécier et à comprendre l'égalité des genres puisque celle-ci est bénéfique à la société en général.

3. Formation initiale et continue

1. Tous les enseignants, y compris ceux de l'EPE doivent disposer d'une éducation initiale de niveau Master comportant des études de psychologie, de pédagogie et de didactique. Il n'existe aujourd'hui en Europe aucun niveau général de qualification ou d'éducation pour les enseignants de l'EPE. Dans de nombreux pays, généralement ceux qui travaillent avec les enfants de plus de trois ans, le niveau d'éducation pour les enseignants qualifiés de l'EPE est identique ou équivalent à celui requis pour enseigner dans les premières années de l'enseignement obligatoire. Dans ces pays, le salaire est généralement un peu plus élevé.
2. Dans la plupart des pays européens, les personnels moins qualifiés ou non qualifiés peuvent travailler comme accueillants ou auxiliaires. Si tel est le cas, il est crucial que les enseignants de l'EPE exercent la responsabilité principale dans l'éducation des enfants.
3. Les gouvernements doivent investir de manière adéquate, non seulement dans l'éducation initiale des enseignants, mais aussi dans leur développement professionnel continu. L'éducation initiale et continue des enseignants doit se baser sur et être liée à la recherche de l'importance de la profession d'enseignant de l'EPE. Cet aspect doit être rendu prioritaire au point de refléter l'importance de l'éducation et l'importance pour la société de disposer d'enseignants de l'EPE qualifiés vis à vis des autres professions.
4. Le développement professionnel de haut niveau tout au long de la vie, comme la formation en cours de service, doit également être gratuit pour les enseignants de l'EPE. Ils doivent être prêts à faire face à de nouvelles demandes. Leur remplacement doit être assuré lorsqu'ils assistent à des formations.
5. Les opportunités de mobilité sont essentielles au développement professionnel des enseignants de l'EPE car elles permettent d'élargir les compétences et les horizons, d'apprendre à connaître les autres cultures et de construire un environnement d'apprentissage inclusif. L'Union européenne doit elle aussi encourager la mobilité des petits enfants à l'étranger, avec leurs parents et leurs enseignants.

Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

4. Autonomie des enseignants de la petite enfance

1. L'autonomie permet aux enseignants de l'EPE de mieux s'adapter aux conditions locales et aux besoins individuels. Mais l'autonomie ne doit pas réduire les exigences et les attentes en termes de qualité. Elle doit aussi veiller au respect des conditions appropriées pour les enfants et les enseignants. Sans tenir compte des théories sur lesquelles se fonde une approche particulière, les enseignants de l'EPE doivent continuer à travailler de manière autonome pour adapter tous les programmes de l'EPE en fonction de leur connaissance professionnelle et de leurs recherches.

5. Conditions de travail

1. Les conditions de travail des enseignants varient fortement entre les pays d'Europe, ainsi qu'au sein des pays; ce constat est particulièrement vrai dans l'éducation de la petite enfance. Dès lors, il convient de contrôler et d'améliorer les conditions dans lesquelles travaillent les enseignants de l'EPE, en portant une attention toute particulière au stress et à son impact sur la santé. Cela est plus particulièrement vrai au vu des réductions de budget, de la suppression de postes d'enseignants de l'EPE et de l'obligation de prêter des heures supplémentaires non payées, en conséquence de la crise économique. Les enseignants de l'EPE devraient bénéficier des mêmes droits de protection de l'emploi que les enseignants des autres secteurs. Les droits d'emploi des travailleurs de l'EPE devraient être protégés, surtout en temps d'austérité.
2. Les enseignants de l'EPE doivent bénéficier des services de soutien appropriés afin d'éviter l'épuisement. Le congé sabbatique ainsi que d'autres types de repos professionnels doivent être accessibles à tous les enseignants de l'EPE.
3. La motivation contribue dans une large mesure à l'augmentation des performances. Cependant, alors que dans de nombreux pays européens les salaires des enseignants de l'EPE ne sont pas assez gratifiants, des indications tendent à prouver qu'ils disposent également de moins d'opportunités de développement de carrière. Celles-ci sont très limitées pour tous les enseignants, et en particulier pour les enseignants de l'EPE, ce qui nuit non seulement aux enseignants, mais aussi aux enfants. Afin de développer pleinement la connaissance hautement spécialisée nécessaire à l'éducation aujourd'hui, l'EPE et l'éducation en général doivent être organisées de manière à favoriser les opportunités de carrière dans le secteur de l'éducation, au sein d'une école ou d'un autre axe de l'EPE, comme la recherche orientée sur la pratique ou des formes variées de direction.

6. Besoins en recherche et données

1. Le besoin se fait sentir de développer davantage la recherche éducationnelle, qui se concentre sur la profession d'enseignant de l'EPE tout en respectant les intérêts de l'enfant. Plus précisément, une augmentation de la qualité nécessite une recherche axée sur la pratique, qui se concentre sur les aspects pertinents pour le processus éducatif réel, à savoir notamment l'interaction enseignant/enfant, les méthodes pédagogiques, le contenu des matières et le

Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

programme des cours. Il incombe aux gouvernements de soutenir et de subvenir au financement de ces recherches.

2. Même si l'OCDE, l'UNESCO et l'Union européenne ont déjà entrepris des recherches pertinentes concernant l'EPE, il convient d'en mener d'autres au niveau national et international : il est impératif de motiver le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche à coopérer avec celui de l'EPE.

Conclusions

1. Il est de la responsabilité des gouvernements, en collaboration étroite avec les syndicats d'enseignants, d'assurer des normes élevées et la meilleure qualité de l'EPE. La reconnaissance du rôle important de l'EPE et de son statut de droit humain pour chaque enfant signifie qu'il doit exister un contrôle systématique de la mise en œuvre des politiques et des programmes liés à l'EPE. Il reste un long chemin à parcourir pour atteindre cet objectif en Europe et au-delà.
2. L'une des tâches importantes incombant au CSEE est de continuer à faciliter l'échange d'informations entre ses affiliés à ce sujet, de promouvoir la connaissance approfondie de l'EPE et ses effets bénéfiques sur les enfants et de rechercher les termes et conditions de travail appropriés pour les enseignants de l'EPE. L'objectif est également de simplifier l'échange d'idées et d'expériences entre les enseignants de l'EPE et de leur permettre de compléter leurs propres connaissances, de développer la profession enseignante en s'engageant dans une éducation doctorale et dans la recherche sur l'EPE.

Recommandations

Les syndicats d'enseignants devraient:

1. **participer activement et initier** le débat sur l'EPE de haute qualité en tant que partie inhérente de l'éducation de base et droit de chaque enfant à l'éducation;
2. **plaider** pour que l'EPE reste une préoccupation politique fondamentale et priorité dans l'agenda politique des autorités locales et des organes intergouvernementaux;
3. **promouvoir** une EPE subventionnée par des fonds publics et accessible universellement, tout en n'étant pas obligatoire;
4. **surveiller** l'émergence d'offres du secteur privé dans l'EPE en Europe et contrer l'émergence de l'EPE en tant que commodité;
5. **défendre** l'intégration de l'EPE dans les systèmes éducatifs, sous l'autorité des ministères de l'éducation ou de leurs équivalents;



Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

6. **réagir** à la fracture entre l'éducation et l'accueil qui engendre l'inégalité, l'instabilité parmi les enfants et un service de faible qualité et œuvrer à l'intégration de l'accueil et de l'éducation des jeunes enfants dans les politiques de l'EPE;
7. **plaider** en faveur de niveaux de Master de haute qualité en matière de formation initiale des enseignant(e)s de l'EPE;
8. **œuvrer** pour obtenir des conditions de travail et de rémunération pour les enseignant(e)s de l'EPE, qui soient sur un pied d'égalité avec les meilleures conditions dans les autres secteurs du système éducatif;
9. **chercher** à améliorer les possibilités de formation professionnelle continue;
10. **atteindre** un plus large panel d'opportunités de carrière pour les enseignants de l'EPE, surtout dans le domaine de la recherche en éducation;
11. **attirer** plus d'hommes dans les filières de formation à l'EPE et dans le secteur de l'EPE;
12. **revendiquer** des moyens supérieurs à l'échelon national et international en faveur de la recherche en éducation ayant une pertinence directe pour l'EPE;
13. **inviter** les gouvernements à soutenir la recherche sur l'EPE au niveau national et encourager la recherche et la collecte de données transnationales au niveau mondial, dans le but d'améliorer continuellement la qualité;
14. **entreprendre** de nouvelles recherches sur l'EPE afin d'avoir une position reposant sur de solides connaissances quant à sa qualité, sa pertinence et son équité, quant au statut des enseignants de l'EPE et aux programmes qui sont proposés;
15. **faciliter** la collaboration avec d'autres experts;
16. **encourager** le renforcement de la coopération et de la communication avec les parents;
17. **accorder** une attention particulière à l'évolution de l'EPE ciblant les enfants de moins de trois ans et veiller à ce que ceux-ci soient toujours pris en considération dans toutes les recommandations ci-dessus.